tout des instruments de travail utiles, indispensables à la vie.

Le ministre a pu ne pas donner satisfaction à toutes les aspirations du parti auquel appartient Carnot, mais il a gagné à prendre pitié d'un édifice important.

M. Dumay dit qu'il aurait fait faire nommer des nombres par Parlement.

Cette question aurait produit une agitation des plus heureuses qui aurait fait connaître les cahiers des classes ouvrières.

M. Boroulède dit que le ministre, dans son discours d'ouverture, parce qu'il considère le conseil supérieur du travail comme une œuvre définitive. Cette conception est fausse. C'est pour ces motifs que l'orateur dépose un ordre du jour tendant à supprimer le conseil supérieur du travail, qui ne correspond pas aux intérêts vrais des ouvriers et à le remplacer par un conseil élu par les ouvriers.

L'ordre du jour pur et simple est demandé.

M. Jules Roche dit que le gouvernement n'accepte que l'ordre du jour pur et simple.

L'ordre du jour pur et simple est adopté par 309 voix contre 163.

M. Ferroul dépite transférer en proposition de loi son ordre du jour, tendant à déclarer que la moitié des membres du conseil seront nommés à l'élection par les syndicats ouvriers. Il demande l'urgence sur sa proposition.

M. Jules Roche combat l'urgence. Cette proposition est la reproduction exactement d'un projet présenté antérieurement. Ce qu'on demande, c'est de décider, sérieux tendre, qu'on changera la nature et le caractère de la représentation des intérêts prépérant de la France.

Or, cette représentation n'existe que dans les chambres indifférentes à côté des chambres des délégues élus non par le suffrage universel, mais par syndicats ouvriers. C'est changer la représentation des pouvoirs publics en France.

L'urgence sur la proposition de M. Ferroul n'est pas prononcée.

Les Justices de Paix

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur la proposition de M. Labussière relative aux justices de paix.

M. Arnaud Dubois propose d'étendre la compétence aux actions en matière commerciale, mais seulement en dernier ressort, jusqu'à la valeur de 200 francs.

L'orateur dit qu'il tient les juges de paix pour des hommes très consciencieux. Il ne saurait comparer les chiffres des appels des jugements des tribunaux d'arrondissement et des justices de paix, en prenant pour base le nombre des jugements de paix et la moins nombreuse.

M. Thévenet dit qu'il ne peut pas qu'on doive reconnaître aux juges de paix le droit de juger contradictoirement, parce que d'une part les parties trouvent en général auprès des tribunaux de nombreuses garanties cherchés dans l'extension de la compétence des juges de paix, à savoir la facilité de conciliation, la promptitude des affaires, la simplicité de la procédure et l'économie des frais et pour d'autre part la mesure proposée navrant pour effet d'enlever aux justices de paix, les trois quarts des affaires dont ils connaissent actuellement.

Les premiers paragraphes de l'article 2 sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Samedi à 2 heures, séance publique.

La séance est levée à 5 heures 45.

SÉNAT

La séance est ouverte à 3 heures 5, sous la présidence de M. **Le Royer**.

Le Sénat discute en seconde délibération la proposition de loi de M. **Trarieux**, ayant pour objet de modifier l'article 65 de la loi du 29 juillet 1881.

M. Isaac n'est pas partisan de la proposition dans les termes où elle est formulée. Il suffirait d'augmenter le délai de prescription pour les pays situés hors d'Europe, comme l'Algérie, et de le porter à 6 mois. Il présente un amendement dans ce sens.

Cet amendement est renvoyé à la Commission.

La séance est levée à 4 h. 40.

Séance jeudi.

LE BUDGET

Paris, 19 février. — On a vu plus haut que le conseil des ministres avait définitivement arrêté ses résolutions au sujet du budget de 1892. Voici quelques détails sur ce projet :

Le budget de 1892 a pour caractéristique le dégrèvement de l'impôt de la grande vitesse, que M. Rouvier réalise, conformément à l'engagement qu'il avait pris devant la Chambre au cours de la discussion du budget de 1891.

Ce dégrèvement, qui sera de 38 millions, sera compensé par une partie de la plus-value des droits de douane, que le renouvellement de notre régime économique produira inévitablement l'année prochaine.

Le budget de 1892 comporte un certain nombre de dépenses nouvelles, résultant, soit de l'application de lois nouvelles soit de l'accroissement normal des services.

Il comporte d'autre part des réductions résultant soit d'économies opérées sur les services, soit de la disparition de dépenses ne devant plus se reproduire.

En dernière analyse, les accroissements de dépenses, déduction faite des réductions, s'élèvent à 10 millions. A la suite du conseil des ministres de ce matin, le chiffre des dépenses nouvelles se trouve ramené à 30 millions. Cet excédent est d'ailleurs compensé par la plus-value annuelle des impôts existants.

Tel est le caractère général du projet de budget de 1892.

Faits Divers Télégraphiques

Dépêches correspondant à réclame

HORRIBLE AVENTURE. — Nancy, 19 février. — Un habitant de Saint-Dié, nommé M..., traversait la promenade du Parc à une heure avancée de la nuit, lorsque trois individus énormément se précipitèrent sur lui pour le dévaliser.

Furieux de ne rien trouver dans ses poches, ses agresseurs lui firent subir une horrible mutilation.

La police a ouvert une enquête.

ACCIDENT A UN OFFICIER. — Bordeaux, 19 février. — Un triste accident vient d'arriver au 6e dragons. Pendant une manœuvre, le cheval du sous-lieutenant Maley s'étant emballé est allé buter contre un arbre, et son cavalier a été projeté en avant.

Dans sa chute, le sous-lieutenant Maley a eu la cuisse gauche fracturée. Son état est désespéré.

Nouvelles Étrangères

Nos grandes Manœuvres et l'Allemagne

Magdebourg, 19 février. — La nouvelle, aujourd'hui officielle, que quatre corps d'armée français participeront l'automne prochain, à des manœuvres d'ensemble produit dans nos cercles militaires une impression profonde.

Les officiers n'ont qu'un mot pour exprimer l'effet produit : *admirant franchement la hardiesse de l'initiative de notre ministre de la guerre.* Le choix des corps d'armée est également surprise et reflet, produit sur eux est excellent à votre point de vue.

Il est un officier qui ne rende justice à l'armée française, qui, en réunion de quatre corps d'armée les mêmes à constater que le manque d'initiative ne peut être reproché au ministre de la guerre. M. de Freycinet, qui, dit-il, a pu mener à bien cette œuvre, mais il rétablit l'armée française, travaillant, elle aussi, avec une âpre énergie, à se perfectionner.

Il ne saurait que je vous résume, vous ne tardera pas à le voir développer dans les publications militaires et dans les journaux qui s'occupent d'elles, façon spéciale, de questions militaires.

Le pont sur la Manche

Londres, 19 février. — Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires du Pont sur la Manche, a eu lieu sous la présidence de M. Philip Stewart, qui a obtenu l'unanimité que le Conseil d'administration est autorisé à présenter au Parlement anglais un projet de loi relatif aux travaux à exécuter dans le but de l'adoption du projet de la construction du pont sur la Manche.

Elle a approuvé la demande de concession déposée auprès du Gouvernement français et elle a décidé que les parts des fondateurs auront droit à 20 0/0 des bénéfices de l'entreprise et auront en outre un privilège pour la souscription du capital de la construction.

L'affaire Canivet-Rochefort

Par dépêches de notre envoyé spécial

Bruges, 19 février. — Ce procès a pris les proportions d'un grand événement. Jamais on n'a vu dans la salle du tribunal correctionnel de Bruges une foule aussi curieuse et aussi impatiente. On se croirait un moment à Paris.

M. Rochefort est arrivé hier soir avec M. Vaillant, rédacteur du Secrétariat à la rédaction de l'*Intransigeant*. Le train de Bruxelles amenait ce matin, à 9 h. 23, M. Raoul Canivet, accompagné de M. Rane, sénateur de la Seine et M. Emmanuel Arène, député de la Corse. Mes Picard et Poirier, ses défenseurs, puis les témoins de l'affaire.

Il n'a l'air ni ému ni ému quand l'affaire Rochefort-Canivet a été appelée.

Rochefort et Canivet prennent place sur le banc des prévenus, se tenant le plus éloigné possible l'un de l'autre.

Aux questions de M. le président, on vue d'établir leur état civil, M. Canivet répond quarante ans ans et M. Rochefort cinquante-neuf.

On procède à l'interrogatoire des témoins.

Mme Houtekiet raconte la scène du Kursaal. Elle a vu un monsieur *approcher du* groupe où M. Rochefort causait avec ses amis, faire un geste théâtral en disant : — Rochefort, me voilà, celui-ci se leva, indigné, et M. Rochefort a dit, d'un ton tellement sainé, ému, qu'il n'a plus rien vu ni entendu. Elle sait seulement que son fils a reçu une boule de papier dans son gilet. Elle ne rappelle encore que Rochefort a été retenu par un monsieur.

Mlle Lejeune, rentrée à Bruxelles, se trouvait dans le groupe Rochefort. Un individu s'approcha d'eux et dit : Voilà Rochefort. Ce monsieur n'était pas Canivet. C'était Rouby. Canivet s'est alors avancé. Le témoin ne sait pas ce qu'il a dit, mais Rochefort s'est levé indigné, a pris une chaise et Rouby s'est précipité sur lui en disant : Monsieur Rochefort, cachez-vous. Mlle Lejeune affirme que le fils Houtekiet a reçu une boule de papier et non pas une carte de visite dans son gilet et qu'aucun coup n'a été porté par Canivet à Rochefort. Elle n'a entendu aucune injure.

M. Charles Houtekiet, avocat à Bruxelles, raconte la scène dans tous ses détails. Il a vu Canivet et Rochefort. Mme Houtekiet, le peintre Wauters, Mlle Lejeune.

On causait ne nature à propos d'un artiste espagnol, quand Rochefort s'écria : Quel ton très élevé ! — Voilà Rochefort ! — C'était Rouby, Rochefort entendant quelqu'un l'interpeller se leva. Il voit Canivet, saisit une chaise et s'élance. — C'est Canivet, ce voleur, ce lâche ! — Rouby alors prend Rochefort à bras le corps et pendant ce temps le témoin a vu Canivet qui s'en allait, tapeciant un peu à l'avenglette, ce qui lui a fait supposer qu'il devait être très myope.

M. le président lit alors la déclaration de M. Canivet.

Au passage où Canivet raconte qu'il a cingié la figure de Rochefort de ses gants à deux reprises, M. Houtekiet déclare que la chose est instantanée, impossible, étant donnée la rapidité des mouvements de M. Rochefort et l'espace de temps imperceptible qui s'est écoulé entre le moment où Rochefort a pris la chaise et celui où Canivet est sorti.

On continue la lecture de la déclaration de M. Canivet. Celui-ci affirme qu'un instant Rochefort a pu se dégager, qu'il l'a repoussé et qu'alors, saisissant à son tour une chaise, il a dit au rédacteur de l'*Intransigeant* :

« N'avances pas, ou je vous casse la chaise sur la tête ! »

M. Houtekiet déclare la chose impossible. Canivet était parti depuis longtemps. Le témoin n'entendit pas que Rouby lui aurait dit ne pas connaître Canivet. Il a rencontré un monsieur qui lui a demandé de lui indiquer Rochefort. M. Houtekiet déclare encore qu'un inspecteur est venu dire à M. Rouby que Canivet, à l'issue de la scène, était monté dans un landau qui l'attendait et était parti d'Ostende.

Rouby, artiste peintre, qui avait accompagné Canivet pour assister au témoin de la scène, raconte cette dernière. Notons le point saillant : Rochefort, dit le témoin, avait pris la chaise sur laquelle il était assis. Canivet en fit autant : « — Si tu avances, lui dit-il, je te casse la gueule. » Le témoin dit avoir empoigné Rochefort à bras le corps pour l'empêcher de poursuivre Canivet.

Le président fait observer au témoin qu'en racontant la scène ainsi qu'il le fait, il est en contradiction absolue avec un témoin, très connu, dont la parole ne peut être mise en doute.

Le témoin persiste. Ici se produit un incident très violent. Rochefort se lève, très nerveux et d'une voix saccadée dit :

Je voudrais demander au témoin que je ne connaît pas, comment il se fait que, lorsqu'il m'a pris sous le corps pour m'empêcher de poursuivre Canivet il ne a dit :

« Mon cher Rochefort, mon vieux camarade, mon vieil ami, je me sa a rappelé vaguement plus tard avoir vu cette figure quelque part. Ne sera-t-ce pas dans un cirque où ce monsieur était habillé en clown ou palissade, où il faisait le jeu une boule avec un crayon des portraits instantanés, je voudrais que le tribunal de vouloir demander au témoin qu'il prétendu me connaître si ce n'est pas au cirque que je l'ai vu.

M. Rouby dit qu'il expose au salon de Paris depuis quatorze ans, que l'année dernière l'Etat a acheté un de ses tableaux et qu'il a obtenu les palmes académiques.

Canivet demande la parole. Je tiens, dit-il, à insister sur ces trois détails de la scène. J'affirme sur l'honneur que j'ai cinglé de mes gants, et deux coups, l'homme qui m'a pris fort. Cela est dit d'une voix un peu émue, avec une articulation un peu suffisante.

Rochefort, dans un geste, a pu ne pas remarquer, que Canivet l'ait touché ou non que cela ne change rien à la situation, — tout le monde peut se livrer à une agression par surprise et la représailles. Rouby a agi en homme qui n'est pas déshonorée. — Il n'a pas voulu se battre avec Canivet. Je me suis battu quinze fois, s'indignant, et peut-être un tort de ma part. Mais je l'ai fait pour que c'est un préjugé qui existe en France.

La parole est à Me Picard.

Pour Mr Pioro, M. Rochefort est un homme d'un grand talent. Je l'ai toujours admiré c'est un écrivain de tout premier ordre qui restera comme un des types remplissaires et le prononce de mot, non pas à la façon d'une critique, mais comme un éloge et un honneur. Mme Rochefort, dès qu'on l'attaque ou qu'on le contredit, se précipite sur l'adversaire, le mord, le déchire, le déshonore, — c'est son procédé de polémique.

Et Me Picard reprend des accusations lancées contre son client une par une pour en faire justice. Canivet a été chassé de Saint-Lazare, parce qu'il empêchait le cours des études. Or, cette cause des étudiants, d'après la déclaration d'un médecin de Saint-Lazare, n'a jamais existé. Canivet a été le complice de Crouzet, le journaliste qui a volé la caisse du syndicat de la presse ! Voici des lettres qui démontrent que c'est grâce à Canivet que Crouzet a été arrêté. Canivet a la confiance de son parti, il vient d'être du syndic de la presse républicaine, passant en tête de liste.

L'Association syndicale professionnelle des journalistes, à l'occasion des attaques de Rochefort, a renouvelé publiquement à Canivet, qui était son secrétaire-général, le témoignage de son estime et de sa confiance. Canivet est chevalier de la Légion d'honneur, et des hommes très connus comme Floquet, ont revendiqué l'honneur de lui servir de parrain.

Il est 2 h. 10. — L'audience est suspendue jusqu'à 4 heures.

Arrestation du Banquier Berneau

Une dépêche reçue parle *New-York-Herald* annonce que Berneau, dit Macé, le banquier de New-York, aurait été arrêté à New-York.

Il assistait, lundi soir, à la première représentation de *Coppélia*, et c'est là, que, reconnu par un artiste français il aurait été signalé à la police.

Le Droit d'accroissement

On mande de Bourg :

A Châtillon-sur-Chalaronne, les sœurs de Saint-Charles ont été l'objet de poursuites à la requête de la direction de l'enregistrement.

Leur mobilier a été saisi hier, par M. Chevrot, huissier, et il sera vendu dans quelques jours.

Deux contraintes avaient été également signifiées aux religieuses de la commune de Saint-André-d'Hurtat, mais l'agent chargé des poursuites estima que le mobilier ne valait pas la somme de 91 francs 15 centimes, pour laquelle les religieuses étaient poursuivies.

Enfin, mardi, l'huissier Sylvestre se présentait à la maison mère à Lyon, montée des Carmélites, et, malgré les limites non recevoir qui lui ont été opposées, opérait une saisie en règle.

Le décret de l'enregistrement de l'Ain poursuivant donc bizarrement les nous par les Sœurs de Saint-Charles pour le paiement des droits d'accroissement.

LA BELGIQUE

Appel à la garde civique

Bruxelles, 19 février. — *Le Moniteur officiel* publie aujourd'hui un arrêté royal mettant en activité la garde civique non active de plusieurs communes du bassin de Charleroi.

On assure que le conseil général du parti ouvrier adressera au manifeste à la garde civique.

Il inviterait à ne pas se rendre à la convocation et à protester ainsi contre les tendances antiréformistes du gouvernement.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

1re Circonscription de Béthune

Les réunions continuent et partout la candidature de M. Basly rencontre de nombreuses sympathies.

A COURCELLES-LEZ-LENS

Mercredi, quoique n'ayant pas prévenu par voie d'affiches le citoyen Basly s, dans cette localité il reçu avec enthousiasme par un groupe important d'électeurs, et le soir environ 300 personnes assistaient à la réunion électorale qui avait lieu dans une vaste salle d'estaminet.

Après avoir entendu les explications du candidat, les électeurs présents ont décidé qu'ils feraient tous leurs efforts pour assurer le triomphe de la candidature de Basly.

A FOUQUIÈRES-LEZ-LENS

Dans la grande salle de M. Cordier, plus de 500 personnes se pressaient pour assister à la réunion électorale.

M. Basly retient à Courcelles n'a pu y assister.

Le bureau était composé de M. André Arnaud, professeur de musique et M. Devemble et Verlaine, délégués du syndicat des mineurs.

M. Lamendin y a exposé clairement la situation électorale et développé le programme du citoyen Basly dont la candidature à M. Lamendin a l'unanimité, pas une main ne s'est levée à la contre-épreuve.

Avis aux Electeurs

Nous croyons devoir mettre nos lecteurs en garde contre les manœuvres de dernière heure qui va être tentée par les ennemis de la candidature du citoyen Basly. Un journal non compromis, non persécuté à défendre les mauvaises causes, vient d'envoyer à Lens l'un de ses agents avec mission de puiser à toutes les sources, les calomnies dont il croit pouvoir être entaché. Nous nous remettons d'informer les impulseurs de ces manœuvres déloyales que toutes publications de lettres ou documents faux seront de la part des personnes visées l'objet de poursuites énergiques.

Attendons.

Les Souscriptions

Liste des souscriptions faites pour les frais de la candidature du citoyen Basly et parvenues au citoyen Lamendin à la date du 18 février :

Des mineurs de Liévin, par Letoubie, Henri, 10 fr. — Anzin (Nord), Par Jurasquet, 100 fr. — La Bassée, par Lemoine, 5 fr. — Lens, par Delmotte, par Bulssart, 5 fr. — Annœulin-lez Béthune, par Dufrenne Gustave, 10 fr. — Annœulin, par Lecomte, 0,40 — Auchy-les-La-Bassée, par Lebrocquier, 40,15. — Perfuy, par Allard Edouard, 21,60. — Carvin, par Beyer, 10,15 — Noyelles, par Dupire, 8,25. — Wazières (Nord), par Marchal, 1,45. — Douai (Nord), par Medin, conseiller municipal, 10 fr. — Des mineurs de Douai, par Pilot, 1,25. — Des boulanters d'Hasbourdin par Lebrun, 1,25. — Des ouvriers d'Fléchinelle, par Lahitte Marie, 21 fr. — Bruay, par Ferret Alfred, 15 fr. — Drocourt, par Allard Jules, 37,05. — Billy-Montigny, par Delsarte, 11,30. — St-Ag. de Lens, par Leon Sauvage, 68,70. — N° 5, de Lens, par Dashaye et Leroux, 670 fr. — Fouquières-les-Lens, par Lemaire, 11,50. — Grenay, par Lemaire, par Lemaire Antoine, 22,05. — Lens, par Sellier et Chopin, 10 fr. — Sallaumines, 1,25 fr. 35 c.

Total des souscriptions venant d'être mises ensemble en circulation pour couvrir les frais de l'élection de M. Wagon, pharmacien, à Lens.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Tournée préfectorale. — Dans les premiers jours de la semaine, M. le Préfet du Nord s'est rendu dans le Cambrésis, pour continuer sa visite des écoles qu'il a commencée l'année dernière.

Lundi après-midi, il s'est rendu au Cateau où il a visité successivement l'hôpital, Phospice des vieillards, le collège, le crèche, les écoles et la salle d'asile, toutes œuvres de M. Seydoux qui sont admirablement installées. De là il s'est rendu aux écoles communales et à cinq heures, après une visite du maire du Cateau, qui est malade, il a eu une entrevue d'une heure avec le Conseil municipal.

Mardi matin, M. le préfet a visité les communes de Catillon et de Busuel. L'après-midi, c'a été le tour de celles de Montay et de Neuvilly. Dans toutes ces communes, il a spécialement visité les écoles.

Inutile d'ajouter que partout la réception du premier magistrat du département a été des plus chaleureuses. A Neuvilly, notamment, M. le préfet a été reconduit à la gare par la musique et un millier de personnes, au son de la « Marseillaise », et des cris répétés de : « Vive la République ! »

M. Vel-Durand est rentré à Lille mardi soir. Il se propose d'aller, samedi après-midi, visiter l'asile d'aliénées de Bailleul.

Recensement général des votes. — Par arrêté préfectoral en date du 16 février 1891, MM. Basquin, Lagache et Mariage, membres du Conseil général du Nord, ont été désignés pour faire partie de la commission chargée de procéder au recensement général des votes qui a eu lieu le 22 février dans la deuxième circonscription de l'arrondissement d'Avesnes pour l'élection d'un député.

La commission se réunira à la préfecture, le jeudi 26 février.

Subventions aux sociétés de secours mutuels. — Dans la dernière session d'août, le conseil général, sur la proposition de M. le Préfet, a voté un crédit de 15.000 fr. pour encourager les versements effectués aux fonds de retraite des sociétés de secours mutuels.

Une circulaire, adressée à toutes les sociétés, a fait connaître que les pièces exigées pour prendre part à la répartition de ce crédit devaient parvenir à la Préfecture pour le 1er février.

M. le Préfet s'occupe en ce moment de procéder à cette répartition entre les sociétés qui ont adressé les pièces demandées et les mandats de subvention seront délivrés dans le délai le plus rapproché.

Chronique locale

ROUBAIX

La classe 1885. — Les hommes de la classe 1885, doivent déposer leur livret à la gendarmerie de leur résidence plus tôt possible, pour être envoyé au recrutement, pour rectification.

Démission du président du tribunal de commerce. — Nous apprenons que M. Drouers-Prouvost a adressé sa démission de président du tribunal de commerce de Roubaix, à M. le ministre de la justice.

Cest son mauvais état de santé qui a fait prendre cette détermination à l'honorable M. Drouers-Prouvost.

Un grave accident Grand'Rue. — Un jeune accident s'est produit hier après-midi vers quatre heures, Grand'Rue, à l'angle du passage, Philippe Lebon, Grand'Rue, du cimetière, lorsque tout à coup la jeune Alice Cavelier, âgée de quatre ans et demi, traversa la rue. La jeune enfant fut renversée par un cycle puis roula sous la voiture dont deux roues lui passèrent sur le corps.

On la releva aussitôt et on la transporta à l'estaminet Francquart où un docteur, appelé en toute hâte, lui prodigua des soins.

Elle fut ensuite transportée chez ses parents, Grande-Rue, fort Mulliez, 19.

L'état de la victime heureusement n'étant pas grave laisse quelques craintes, le docteur n'a pu se prononcer jusqu'à présent ; s'il ne survient pas de lésions internes, l'enfant guérira facilement.

Il y a à peine un mois que la jeune Alice est guérie d'une méningite qui avait mis ses jours en danger.

Quand l'accident s'est produit, M. Eugène Motte s'est empressé d'arrêter sa voiture et de faire soigner l'enfant.

Cet accident l'a affecté autant que la famille Cavelier, dont le désespoir n'est pas à décrire.

Cavelier fait partie de la police de sureté.

La Union chorale de Roubaix à Hérinnes. — L'Union chorale de Roubaix se rendra dimanche prochain à Hérinnes (Belgique), où elle doit donner à cinq heures de l'après-midi un grand concert dans le salon de Mme veuve Beauté.

Nous publierons demain le programme de cette fête.

Une mère qui coupe le nez à son fils. — Il y a quelques jours, une ménagère, habitant une « cour » de la rue Bernard, tenait dans les bras son plus jeune enfant, âgé de quelques mois. Dans le but de couper du pain, elle saisit un grand couteau de cuisine à large lame. Par malheur, le couteau glissa et vint couper complètement le nez du pauvre petit. On juge du désespoir de la pauvre mère.

Une arrestation. — Mercredi soir, vers huit heures et demie, l'agent de sûreté Réville, de service en ville, a reçu de la plainte d'un individu qui lui demanda un billet de logement.

Sur le refus de l'agent, l'individu déclara en nommer Bénoni Lemaire, rue de la Redoute vis-à-vis de la filature de Ch. Collet. Les sujets étrangers sont eux de M. Ch. Declercq fils Petit-Solidat (Belgique) 30 ans, Jean Baptiste Dumortier, 27 ans, Grand concours national de 1890, en quête vainqueur dans les concours d'Aigueville, Charleroi, Ath, Tours, Ste-Marie, Castelbrandi, Périgueux, Larochelle, etc.

Nous avons le vif regret de ne pas voir cette exposition, et toutes amateurs instinctivement voudront voir ces magnifiques voyageurs aériens.

Premier bouquet. — Nous informons nos lecteurs que la nouvelle romance de notre compatriote De Leuw, pianiste et chantre, intitulée : *Premier bouquet*, est en vente dans nos bureaux, 12, rue du Vieil-Abreuvoir, au prix de un franc.

TOURCOING

Conseil municipal. — La séance de clôture de la session de février du conseil municipal aura lieu jeudi prochain.

Les ménagements à l'Hôtel-Dieu. — La commission spéciale nommée dans la session de novembre pour étudier les réformes à apporter à l'Hôtel-Dieu, s'est réunie hier matin, à 10 heures à l'hospice.

Arrestation. — Hier, vers deux heures et demie, l'agent Petit, rencontra rue de Menin, un individu qui se livrait à la mendicité et le mit en état d'arrestation.

L'individu simulait une infirmité. Il avait en effet passé son bras gauche dans la ceinture de son pantalon et laissait la manche de son veston pendante.

Conduit devant M. le commissaire de police du 2e arrondissement, l'individu a déclaré se nommer Alfred Duvaux, 22 ans, forgeron, demeurant à Mouscron. Il a subi deux condamnations à un mois de prison, à Lille et Valenciennes, pour coups et blessures.

Vol. — Le domestique du marchand de lerve de Courtrai, arrêté vendredi en flagrant délit de vol au préjudice d'un garçon-brasseur, de chez M. Taffin-Binault, M. Gustave Verfaille, est un sieur Jules Vanreulerghem, 25 ans, sujet belge.

Acquittement. — On se rappelle la découverte d'un vol de tissus, au préjudice de MM. Mathon et Dubrule, et la longue procédure qui s'en suivit.

M. Debucquoy qui avait vendu des étoffes provenant du vol, étoffes qu'il a déclaré avoir achetées à un sieur Castelain qui n'a pu être retrouvé avait été condamné, après une assez longue détention préventive à un an de prison par le tribunal correctionnel de Lille.

Le prévenu avait interjeté appel et devant l'appel de Douai, M. Debucquoy a été acquitté.

Saisie aux Halles. — M. Ausar, vérificateur des denrées alimentaires a saisi, hier matin, 100 kilos de harengs frais reconnus impropres à l'alimentation.

L'accident de la rue Winoc-Choquel. — Nous apprenons avec satisfaction que l'état de M. Vandecappel, homme de grains, chez M. Didry, brasseur, qui a été grièvement brûlé mercredi en tombant dans une cuve contenant de l'eau bouillante, est dans un état aussi satisfaisant que possible.

C'est la jambe gauche qui a été le plus fortement atteinte.

Wasquehal. — *Fête de gymnastique.* — La société de gymnastique l'Etincelle quelque temps après la fête de gymnastique, a déjà un nombre respectable de jeunes gymnastes.

La commission a décidé dans sa dernière réunion d'organiser pour le 30 mars prochain une fête d'inauguration qui promet d'être des plus attrayantes.

Il est évident que cette fête patriotique obtiendra un grand succès.

Plusieurs sociétés de gymnastique des environs ont déjà promis leur concours, entre autres le Bataillon scolaire du Blanc-Seau, et la société de gymnastique la « Jeunesse, » du Blanc-Seau.

LILLE

Le feu. — Hier matin, vers onze heures et demie, un feu de cheminée s'est déclaré chez M. Oscar Prévot, à l'hôtel de Normandie, rue de Tournai, 46.

Les pompiers de la rue du Vieux-Marché-aux-Moutons et de l'Hôtel de Ville se sont rendus sur les lieux et l'ont éteint avant qu'il ait commis des dégâts.

Après-midi, le même jour, vers trois heures un quart, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Vennin, cabaretier, rue de Bourgogne, 13, dans une chambre du premier étage.

Cette chambre est occupée par M. Félix Frappé et le feu s'est déclaré on ne sait comment, dans un placard.

Mlle Vennin s'empressa, aussitôt qu'elle aperçut les flammes, de prévenir le commissaire de quartier. Celui-ci dépêcha Eugène Ernout qui, aidé de M. Bollaert, menuisier rue Legley, monta dans la chambre incendiée et commença à l'inonder avec les tuyaux d'eau de M. Chastin, même place, 15.

Au bout d'un quart d'heure, tout danger avait disparu et, quand les pompiers arrivèrent, l'agent et son aide étaient maîtres du feu.

Quant aux dégâts, ils peuvent s'élever à une dizaine de mille francs assurés. Ils consistent en la destruction du plafond et de tableaux appartenant à M. Frappé, qui occupait la chambre.

Les vols. — Les nommés Gustave Declercq, 15 ans, belge, sans profession ni domicile, et Louis Vandenbussche, 18 ans, profession, demeurant rue de Seclin, 4, ont volé des bouteilles d'eau-de-Vichy à M. Lefebvre, boulevard des Ecoles. Ces deux jeunes gens ont été l'objet d'un procès-verbal.

— La police a arrêté et mené au parquet Camille Staeland, 18 ans, journalier, demeurant rue Dugueschin, 12, pour vol de deux rideaux à l'étage de M. Bonnave, quincaillier, Grande-Place, 20.

— Un belge, qui avait besoin de chaussure, a trouvé tout naturel d'en dérober une paire à l'étalage de M. Desmoulin, rue Gambetta, 19. Il est connu, c'est un nommé Charles-Eugène Talpe, 19 ans, journalier. M. le commissaire du 2e arrondissement lui a dressé un procès-verbal.

— Le même commissaire procède à trois informat ons concernant : 1° le vol d'une bicyclette au préjudice de Mme Anne Dillies, femme Levy, rue de la Justice, 18 ; 2° un vol de plomb commis chez M. Emile Vandendaysache, rue d'Esquermes, 47 ; 3° une enterrie de bicyclette de 1.fr.50 au préjudice de M. Barthélemy Delmat, rue Manuel, 46.

Les auteurs de ces larcins sont un nommé Alnable Deculoire, qui a pris la fuite et qui est recherché.

— M. Charles Pauwels, boucher, rue Trévise, 25, a déposé une plainte à la police au sujet du vol d'un porc pesant 3 kilog., commis à son étalage le 17 courant, vers 7 h. du soir. Une enquête est ouverte par M. le commissaire du 2e arrondissement.

Tentative de vol. — Une tentative de vol avec effraction a été commise, dans la nuit de mercredi à jeudi, dans les bureaux de M. Bouchel, marchand de vieux fer, rue de Douai.

Des recherches actives sont faites par la police pour en découvrir le ou les auteurs.

Accidents. — Hier matin, vers neuf heures, le cheval attelé à un tombereau, chargé d'ordures, s'est mis à galoper, rue de Vankenebrouck, rue Van Dyck, 30, s'est abattu à l'angle des boulevards de la Liberté et des Ecoles. Les deux brancards du tombereau ont été brisés ; mais il n'y a pas eu d'accident de personnes.

— Dans la nuit de mercredi à jeudi, vers minuit et demi, le sieur Alphonse Lemouve, âgé de 41 ans, demeurant rue des Trois-Mollettes, 23 étant en état d'ivresse est tombé dans le lit d'eau de la rue de Roubaix.

Conduit au commissariat pas, des agents, qu'on avait avertis, l'ont aidé et amené au poste central où on constata qu'il s'était fait une légère blessure à la tête.

Arrestations. — La police a arrêté : Arthur-Joseph Letroye, journalier, sans domicile fixe, pour mendicité et ivresse ; Léopold Yax, 45 ans, pour coups et blessures volontaires sur M. et Mme Vincent Massemier, rue Barthélemy-Delespaul, 150. J.B. Plouvier, 41 ans, journalier, rue de Flandre, 64, et Emile Cassez, femme Lesaffre, 54 ans, journalière, inculpés tous deux du vol de draps de lit et de peaudeau, chez Mme Tramnery, place Vanhoucke.

LE NORD

DUNKERQUE

Nos torpilleurs. — Les torpilleurs n° 66 et 77 qui quittèrent Dunkerque hier matin, pour Cherbourg ; ils prendront au passage à Cannes où ils rejoindront les bâtiments de guerre qui ont visité ces stations.

Le départ des Islandais. — Le brocillard intense a empêché toute sortie, mercredi à la marée du soir. Hier matin, la « France, » le « Mars » et le « Martha » ont pris la mer, favorisés par une brise du sud-ouest.

CAMBRAI

Le Cateau. — *Accident de chemin de fer.* — Mercredi matin, on a amené à l'Hôpital Paturle M. Joseph Millot, mécanicien au chemin de fer du Nord, demeurant à Busigny, qui, étant occupé à remettre un boulon à sa machine, a été renversé à la suite d'un choc violent, produit par la poussée de wagons qui sont venus heurter son train. Il a eu le bras droit écrasé, vers sept heures du matin, à la gare de Busigny. Les docteurs ont jugé l'amputation du bras nécessaire ; l'opération a parfaitement réussi.

PAS-DE-CALAIS

Auvilliers. — *Un touchant suicide.* — Une jeune fille de vingt-quatre ans, Mlle Mathilde Gonthier, habitant la commune d'Auvilliers, avait été fiancée récemment contre son gré. Mardi soir, elle s'enferma dans sa chambre et après s'être revêtue de la robe blanche qui devait lui servir pour le mariage, elle alluma un réchaud de charbon, s'étendit sur son lit et attendit la mort.

On a retrouvé mercredi matin son cadavre. A côté de la morte se trouvait un billet dans lequel elle disait qu'elle préférait mourir plutôt que de faire le malheur de toute la vie de son mari.

Cette malheureuse jeune fille était atteinte d'une infirmité qui la faisait boiter ; c'est à cet'e cause qu'on attribue son suicide.

TRIBUNAUX

Conseil de guerre de Lille

Séance du 18 Février 1891

Godefroy, Amédée Emilien, jeune soldat de la classe de 1887 du recrutement d'Abbeville. Insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée en temps de paix. Un mois de prison.

Jangain, Auguste-Jules-Joseph, caporal au 33e régiment d'infanterie. Absence de son poste étant de garde. Deux mois de prison.

Pétillon, Jules-Georges-Lucien, caporal au 145e régiment d'infanterie. Absence de son poste en temps de paix, avec emport d'effets. Trois ans de prison.

Tribunal Correctionnel de Lille

Agression à Cysoing

Le 28 janvier, M. Stanislas Masquelier, demeurant à Bourghelles, se trouvait sur la place Faidherbe à Cysoing, quand il fut subitement interpellé par deux individus qui lui disent : « En voilà un gros ! » — « Ah bien, oui, je suis de Bourghelles, » répondit Masquelier. Alors l'un des agresseurs, Jérômard Hendoux, le tenant, insulte que son frère, Ledoise Hendoux, lui lançait deux violents coups de pied qui l'atteignirent à la figure.

Il nous faut dire qu'une certaine animosité règne entre les habitants de Bourghelles et ceux de Cysoing et que des rixes violentes se produisent entre eux.

A l'audience, Edouard Hendoux, affirme qu'il n'a pas seulement terrassé le témoin et n'a pris aucune part à la lutte. Quant à son frère, il prétend que c'est à la suite de provocations de la part de Masquelier qu'il a frappé.

Les deux prévenus sont bien notés. Ils sont condamnés, Jérômard, 10 jours de prison, Ledoise Hendoux, 20 jours et solidairement chacun à une amende de 16 francs.

Blessures par imprudence

Le 21 janvier dernier, un vieillard, le sieur Vercamen, rameuseur de métier, demeurant rue du Vieux Marché aux-Moutons, à Lille, quand une voiture de maître conduite par le sieur Oscar Delangle le renversa. Vercamen fut projeté sous les pieds des chevaux. Relevé aussitôt on constata qu'il avait une contusion à la tête.

D'après l'enquête ouverte, il résulte que le cocher avait donné à son cheval une allure trop rapide et Delangle n'avait pas retenu le cheval qui était trop tard pour prévenir l'accident.

Le patron du prévenu a indemnisé le blessé qui est sorti hier de l'hôpital Saint-Sauveur.

Oscar Delangle est condamné à 55 fr. d'amende.

***

Autres condamnations : Pierre Gosseau, un mois et 500 fr., Debay Henri, en correction jusqu'à 20 ans, et 500 francs d'amende, Filpo Achille, 1 mois et 500 fr., tous pour fraude. — Emmanuel Loonen, 8 jours pour mendicité. — Jean Gromme, 1 mois pour vagabondage. — Victor Felers, 6 jours et 16 francs pour outrages aux agents, et port d'arme prohibé. — Fernand, 3 mois et un jour ; Louis Mouzard, 3 mois, Jacob Maximilien, 8 jours, Pierre Dupuisier, 3 mois